Province de Québec MRC d'Arthabaska Municipalité de Saint-Samuel

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL, SIÈGE CE 6 JUIN 2023 À 20 h 30, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeronconseiller numéro 1Grégoire Bergeronconseiller numéro 2Monsieur Patrick Mathisconseiller numéro 3Madame Suzanne Tremblayconseillère numéro 4Madame Evelyne Lampronconseillère numéro 5Madame Marie-France Planteconseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 20 h 30 par monsieur Martin Tourigny, maire.

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec,* la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait, étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation tel que signifié par la greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire du 6 juin 2023 :
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Dépôt du rapport financier pour l'année 2022;
- 4. Adoption du Règlement 2023-348 amendant le Règlement de zonage n° 216;
- 5. Programme d'aide à la voirie locale Volet entretien des routes locales;
- 6. Protocole d'infrastructure municipalité amie des ainés (PRIMADA) Autorisation signature protocole d'entente;
- 7. Revenu Québec Représentant;
- 8. Nomination direction générale par intérim;
- 9. Entente de conditions salariales et de condition de travail à intervenir entre la municipalité de Saint-Samuel et Jessica Després au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim
- 10. FRR Acceptation de soumission pour les plaquettes d'adresses civiques sécuritaires;
- 11. Acceptation de soumission pour travaux de nettoyage de fossé;
- 12. Fermeture du bureau municipal pendant les vacances de la construction;
- 13. Période de questions;
- 14. Levée de l'assemblée.

2023-06-258 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2022

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, dépose aux membres du conseil les états financiers 2022 de la Municipalité de Saint-Samuel, tels que préparés par Groupe RDL Victoriaville.

2023-06-259 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2023-348 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°216</u>

Sur proposition de madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Patrick Mathis, il est résolu que le règlement intitulé «Règlement n° 2023-348 modifiant le règlement de zonage n°216 de la Municipalité de Saint-Samuel» est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÈGLEMENT N° 2023-348 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 216

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel a adopté le règlement de zonage n° 216;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de modification au règlement de zonage a été demandée par un citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction de maison mobile dans la zone agricole «A2»;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en accord avec la demande et désire ajouter l'usage «Maison mobile (h4) » dans la zone agricole «A-2»;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

À CES CAUSES, QU'il soit ordonné et statué ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'annexe B intitulée «Grilles des usages et normes» est modifiée dans la zone A2 par l'ajout à la colonne numéro 2, d'un «X» vis-à-vis la ligne MAISON MOBILE (h4).

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2023-06-260 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 152073 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que la Municipalité de Saint-Samuel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-261 PROTOCOLE D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (PRIMADA) AUTORISATION DE SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU l'octroi à la Municipalité par le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation, d'une aide financière dans le cadre du programme PRIMADA pour le projet d'aménagement des parcs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Marie-France Plante, et résolu que le conseil municipal de Saint-Samuel autorise monsieur Martin Tourigny, maire, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente entre la municipalité et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure Municipalité amie des ainés (PRIMADA).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-262 REVENU QUÉBEC REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel détient le numéro de NEQ 881 343 4972:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu que l'adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe Jessica Després soit autorisée :

- à signer cette résolution;
- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Étant donné que tous les administrateurs de la municipalité de Saint-Samuel qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont approuvé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 6 juin 2023. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-263 NOMINATION DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la démission de madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel a ouvert le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère) — trésorier(ère)

CONSIDÉRANT la période de transition avant l'arrivée en poste de la nouvelle direction générale, un intérim doit être nommé pour assurer la continuité des dossiers;

CONSIDÉRANT QUE madame Jessica Després est actuellement adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE madame Jessica Després possède les connaissances nécessaires pour assurer le poste d'intérim à la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par Evelyne Lampron et résolu de nommer madame Jessica Després à titre d'intérim au poste de directrice générale et greffière-trésorière jusqu'à l'arrivée en poste de la nouvelle direction générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-264

ENTENTE DE CONDITIONS SALARIALES ET DE CONDITION DE TRAVAIL À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL ET JESSICA DESPRÉS AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-263;

Il est proposé par madame Evelyne Lampron appuyé par madame Suzanne Tremblay d'autoriser monsieur Martin Tourigny, maire à signer une entente de conditions salariales et de travail avec madame Jessica Després pour la période que cette dernière assumera la fonction de directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-265

\overline{FRR} — ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LES PLAQUETTES D'ADRESSES CIVIQUES SÉCURITAIRES;

CONSIDÉRANT QUE le projet des plaquettes d'adresses civiques sécuritaires soumis à la MRC d'Arthabaska dans le cadre du programme FRR a été accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d'accepter la soumission de Spectralite/Signoplus au montant de 27085,58 \$ taxes incluses pour la fabrication et l'installation des plaquettes d'adresses civiques sécuritaire.

Il est également résolu d'autoriser madame Jessica Després à signer la documentation pour autoriser l'achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-266

ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent nettoyer 2600 mètres de fossés sur le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'accepter la soumission d'Excavation des Ormes pour le nettoyage de 2600 mètres de fossés. Ceci inclut la pelle, le laser et les camions de transports pour les déblais dans un rayon de 2 km.

Il est également résolu que si des travaux supplémentaires doivent être exécutés, l'entrepreneur doit recevoir l'autorisation de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-267

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LES VACANCES DE LA CONSTRUCTION

Il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu de fermer le bureau municipal durant les vacances de la construction, soit les semaines du 23 et 30 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question

2023-06-268 LEVÉ

<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.</u>

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par monsieur Patrick Mathis de lever de la séance à 21 h. La séance est close. «Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de véto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.	
Martin Tourigny	Julie Paris
Maire	Directrice générale